

L'unité du monde grec

I. Des cités-états indépendantes

A. Des cités indépendantes et indépendantes

Chaque cité possède son propre territoire composé : d'une ville fortifiée, d'un port, de villages et d'une campagne. Chaque cité possède ses propres lois, sa monnaie et son armée de citoyens. Les guerres sont nombreuses entre les cités qui veulent étendre leur territoire ou se protéger.

B. Des cités qui s'étendent

A partir du – VIIIe av JC (- 700) les cités grecques sont surpeuplées. De nombreux grecs quittent alors leur cité pour aller créer de nouvelles villes autour de la mer Méditerranée. Ces nouvelles villes sont appelées « colonies ». Les colonies sont indépendantes, même si elles ont souvent les mêmes lois et les mêmes Dieux protecteurs que leur cité d'origine.

II. Une culture commune

A. La culture

Toutes les Grecs parlent la même langue : le grec et utilisent la même écriture. Ils apprennent à lire et écrire grâce à l'Illiade et l'Odyssée attribués à Homère. Pour tous les Grecs, ces récits fantastiques racontent leur histoire commune. Pour eux, les peuples étrangers qui ne parlent pas le grec sont des « barbares ».

B. Les Dieux et la religion

Les Grecs sont polythéistes et adorent les mêmes dieux (Zeus, Hadès, Athéna...). Ces dieux ont une apparence humaine mais sont immortels. Ils ont les mêmes qualités et défauts que les humains et sont mis en scène dans des mythes : Les 12 travaux d'Hercule.

C. Les pratiques religieuses

Même si chaque cité possède ses propres dieux protecteurs, la religion est la même pour tous. Les prières et les sacrifices rythment la vie de tous les jours. Le culte peut se faire à la maison comme dans un temple. Les Grecs se réunissent lors de très grandes fêtes religieuses et mettent alors leurs différents de côté : comme pendant les jeux olympiques.

III. La démocratie à Athènes

A. Les citoyens (feuille exo)

B. Les institutions

Au moins 4 fois par mois, tous les citoyens se réunissent à l'Ecclésia pour parler de la politique de la cité et voter les lois. Les citoyens peuvent devenir magistrats et diriger la cité en étant soit au tribunal (Héliée) soit préparer les lois (Boulé) ou encore stratèges (chef des armées).

C. Les droits et les devoirs

1) Les droits des citoyens

Pour participer à la politique il faut être citoyen. Les citoyens peuvent : voter et parler à l'assemblée ; être élu magistrat dans l'une des institutions politiques, posséder un terrain sur le territoire de la cité.

2) Les devoirs des citoyens

Les citoyens sont obligés d'obéir à certaines règles : respecter les lois, se battre pour la cité, participer aux fêtes religieuses.